

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 JUIN 2017**

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mrs ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, Mme PERRET Isabelle et Mr VIEIRA DA SILVA Agostinho.

Secrétaire de séance : Madame Katie TIMOTEO.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **2017-026 - REFINANCEMENT DES PRETS REALISES AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE EST EN 2011 ET 2013 :**

Comme l'a souhaité le Conseil Municipal lors du vote du budget 2017, Monsieur le Maire propose de réaménager les deux prêts réalisés auprès du Crédit Agricole Centre Est pour une durée de 15 ans, soit 500 000 € en août 2011 au taux de 3,44 % et 800 000 € en novembre 2013 au taux de 3,86 % pour le financement de la liaison en Pallatée et l'opération cœur de village. L'annuité totale de ces emprunts s'élève à 112 101,86 €, représentant une charge annuelle financière importante pour la commune.

Le capital restant dû pour chacun des deux prêts s'élève à 615 157,31 € pour une durée résiduelle de 10 ans et 323 375,37 € sur 8 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la proposition du Crédit Agricole de subordonner son offre à la réalisation d'un nouveau financement et dit qu'il n'y a pas lieu de contracter un emprunt supplémentaire. Il accepte de procéder au réaménagement des deux emprunts réalisés auprès du Crédit Agricole Centre Est en 2011 et 2013 pour un capital restant dû total de 938 532,68 € et décide de retenir l'offre la mieux disante de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, pour un emprunt de 938 533 € sur une durée de 120 mois au taux fixe de 1,10 % avec une périodicité de remboursement semestrielle et une commission d'engagement de 0,10 % du capital emprunté, soit une annuité de 99 367,44 € contre 112 101,86 € actuellement et une économie finale de 45 858,11 € après versement de l'indemnité de remboursement anticipé au Crédit Agricole d'un montant total de 81 272,68 € et du montant des intérêts courus au 25 juillet 2017 pour la somme de 27 236,03 €.

### **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC 2017 :**

Monsieur le Maire communique la répartition du FPIC pour l'ensemble intercommunal et ses communes membres, notifiée par Monsieur le Préfet de l'Ain. Le montant prélevé pour l'ensemble intercommunal s'élève à 2 382 285 €, contre 1 977 866 € en 2016, soit + 404 419 € (+ 20,44 %). La répartition de droit commun fait état d'une part intercommunale de 1 242 697 € (+ 219 272 €) et de 1 139 588 € pour le bloc communal (+ 185 147 €), la contribution de Béard-Géovreissiat s'élevant à 24 083 €, soit + 3 506 € et une progression de + 17 %.

Le Conseil Municipal prend acte de cette notification et du montant dû par la commune de Béard-Géovreissiat qui s'élève pour 2017 à 24 083 €.

### **2017-027 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2017 :**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de réajuster les prévisions budgétaires 2017, afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2017 et au cours de la présente séance.

#### **Dépenses de fonctionnement :**

. RASED de Montréal la Cluse : cpte 6558 :	+	390 €
. Subvention de fonctionnement RASED : cpte 6574 :	-	134 €
. Enseignement musical : cpte 611 :	+	1 200 €
. FPIC 2017 : cpte 739223 :	+	100 €
. Dépenses imprévues : cpte 022 :	-	1 556 €
. Indemnité Remboursement Anticipé : cpte 6688 :	+	81 273 €
. Commission d'engagement : cpte 6688 :	+	1 000 €
. Intérêts des emprunts : cpte 66111 :	-	7 633 €
. Virement : cpte 023 :	-	74 640 €

#### **Dépenses d'investissement :**

. Capital des emprunts : cpte 1641 :	-	74 640 €
. Remboursement anticipé : cpte 1641 :	+	938 533 €

#### **Recette d'investissement :**

. Emprunts : cpte 1641 :	+	938 533 €
. Virement : cpte 021 :	-	74 640 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires pour 2017 telles que proposées ci-avant par Monsieur le Maire.

### **2017-028 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY - EVOLUTION VERS LE STATUT DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a, par délibération du 31 mai dernier, approuvé la modification de ses statuts, permettant ainsi à la communauté de communes du Haut-Bugey d'évoluer vers le statut de communauté d'agglomération. Il donne lecture du projet de statuts dont les modifications se résument comme suit :

- . Prise de compétence politique de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- . Compléter la compétence GEMAPI et Equilibre social de l'habitat (dans leur rédaction réglementaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018).
- . Compléter les compétences Eau et Assainissement (1<sup>er</sup> janvier 2018)
- . Prise de compétence Maison de services au public (1<sup>er</sup> janvier 2018).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des modifications statutaires dont le projet est annexé à la présente délibération, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Bugey permettant son évolution vers le statut de communauté d'agglomération.

#### **Informations diverses :**

**Travaux d'eau potable et d'assainissement au Chemin sur Curtil :** Monsieur COMTET informe que le démarrage des travaux confiés à l'entreprise SNTP est prévu le 10 juillet 2017.

#### **Travaux d'amélioration de la traversée de Béard avec sécurisation du carrefour rue de la Croix :**

Monsieur COMTET informe de la planification des travaux d'enfouissement des réseaux dont le démarrage est reporté mi-septembre 2017 et fait part de son mécontentement, signalé au SIEA, pour ce retard.

Le Conseil Municipal prend acte de ce report et demande une révision du planning afin que les travaux de sécurisation puissent démarrer dès septembre pour se terminer comme prévu à l'automne.

**Prochain Conseil Municipal :** lundi 24 juillet 2017 à 19h30, reporté au lundi 28 août 2017.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.